

TRANSMISSION - CESSION D'ENTREPRISE



La transmission d'entreprise est une opération complexe avec des conséquences sur le plan fiscal, social, juridique, patrimonial et financier. Elle doit être suffisamment anticipée et préparée afin de sécuriser l'opération.

NOTRE CABINET MET SES COMPÉTENCES À VOTRE SERVICE POUR VOUS AIDER À TROUVER LE REPRENEUR CAPABLE DE VOUS SUCCÉDER ET VOUS ACCOMPAGNE À CHAQUE ÉTAPE DU PROCESSUS DE CESSION POUR LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET.

NOS RECOMMANDATIONS :

- **Anticipez !**
- **Faites confiance** à notre expertise, à notre connaissance du marché et du tissu économique local
- **Ne sous-estimez pas** le temps nécessaire à cette démarche.
- **Soyez assuré de notre engagement** à défendre au mieux vos intérêts.



NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Lettre de mission contractuelle** qui définit notre intervention.
- **Indépendance et éthique garanties** conformément au Code de déontologie de notre profession.



Vous vous posez les questions suivantes :

- A quel moment dois-je me préoccuper de la transmission de mon entreprise ?
- Combien vaut mon entreprise ?
- Comment trouver un repreneur ?
- Quelle fiscalité ?
- Comment optimiser la cession de mon entreprise ?
- Quels sont les risques d'une telle opération ?



Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- La transmission doit se préparer longtemps à l'avance. Nous répondons à vos besoins quel que soit le mode de transmission de votre entreprise et collaborons avec d'autres professionnels pour vous apporter une solution complète et adaptée.
- A partir d'un audit, nous diagnostiquons, analysons les données, pour obtenir la meilleure estimation de la valeur de votre entreprise.
- Nous vous aidons à préparer l'entreprise à la vente.
- Nous étudions les meilleurs choix fiscaux, juridiques, patrimoniaux et financiers.
- Nous vous aidons à constituer le dossier de présentation et à sélectionner les repreneurs.
- Nous assurons un rôle de conseil en mettant en évidence certains points de vigilance